

Lettres Patentes  
 De Chavlar Sila aine et  
 lieutenant du Roy de France

Qui ordonnent qu'il sera donne' a  
 tous changeurs et marchands  
 un demy denier d'or fin a l'aigne  
 par chaque marc d'or fin outre le  
 prix qui en estoit donne'  
 pour lors dans les monnoyes.

Du 25 Janvier 1356.

Charles aine fils du Roy  
 de France et son lieutenant duc de  
 Normandie et d'Auvergne et  
 de Viennois et son aine et seigneur

Les généraux maîtres es des es  
monnoyes de notre dit sieur  
salut et dilection, scauoir vous  
faisons que par très grande et  
bonne et libération de conseil  
et affair que plus grande et es  
bon ouvrage des deniers d'or  
fin que l'on pourra faire bonment  
en toutes les monnoyes ou l'on  
aura or, nous auons ordonné et  
voulons qu'il soit donne' a tous  
changeurs et marchands et aux  
deniers d'or fin a laigniel et  
cité outre le prix que l'on en  
y donne a present et vous  
mandons et estreictement en  
joignons et a chacun de vous  
qu'en toutes et chacune  
lesdites monnoyes vous  
faiete donner tantost et en  
sans delay. ce. Lettre  
vies a tous changeurs et

et marchanda de chacun  
 mare d'or fin qu'il en eue  
 apporteront en icelle eue  
 demy denier d'or fin a ce  
 Saiguel de enue outre le prix  
 que l'on luy donne a present  
 pouoir qu'ils auont de ce  
 a chacun mare d'or fin cinquante  
 deniers et demy d'or fin  
 a Saiguel et garder qu'en  
 ce faire n'aye aucun deffaut  
 et de ce faire a vous et ce  
 a chacun ce vous donnons  
 pouoir et mandement es  
 special par la teneur de ce  
 presentes donne' a Paris  
 le vingt cinquiesme janvier  
 mil trois cent cinquante  
 six ainsi signe' par  
 Monsieur le Duc de  
 la relation du Conseil.